

Brambles

Politique fiscale

Dernière révision : Juin 2024

Version 7.0

Introduction

La présente politique fiscale est fondée sur les principes de conformité et de transparence fiscales, reconnaissant le rôle de Brambles au niveau du renforcement de la sensibilisation et de la confiance dans le système fiscal à l'échelle internationale, et fait partie du Code de conduite de Brambles.

Le Code de conduite de Brambles fournit des règles éthiques et juridiques applicables à tout le personnel. La politique fiscale de Brambles est conforme aux principes du Code de conduite et s'applique à toutes les activités de Brambles à l'échelle mondiale.

Brambles s'engage à respecter les lois fiscales et à entretenir des relations ouvertes et constructives avec les autorités fiscales. Par essence, la législation fiscale est complexe. Brambles s'efforce de respecter les lois en la matière en payant le montant exact des taxes et impôts dus dans le pays concerné, en communiquant les renseignements pertinents et en réclamant les allègements ou avantages fiscaux dont le groupe est en droit de bénéficier. Nous sommes favorables au renforcement de la transparence des entreprises pour ce qui est des paiements et des processus fiscaux en vue de renforcer la confiance du public, et nous avons adopté le *Voluntary Tax Transparency Code* (Code de transparence fiscale volontaire) de l'Australian Board of Taxation (voir le rapport de Brambles sur la transparence fiscale).

Nous payons l'impôt sur les sociétés, les impôts retenus à la source, les droits de douane, les cotisations patronales ainsi que d'autres impôts et taxes. De plus, nous prélevons des impôts auprès de nos employés et clients pour le compte de gouvernements, comme les taxes sur les ventes et la TVA. Les taxes et impôts que nous payons et prélevons constituent une contribution économique importante pour les pays dans lesquels nous exerçons notre activité.

Notre engagement repose sur les principes suivants :

1. Cadre de gestion et de gouvernance des risques fiscaux

Nous adhérons aux règles de gestion des risques de Brambles dans le cadre de nos processus de contrôle interne. Nous identifions, évaluons et gérons les risques fiscaux et les prenons en considération de manière appropriée. Nous appliquons des mesures de gestion des risques, y compris des contrôles concernant les risques suivants :

- Risques relatifs aux opérations et aux transactions – les risques liés à un jugement, une expertise et une considération inadéquats en matière fiscale lors de transactions commerciales, ainsi que la gestion médiocre des principaux risques et la mise en œuvre inadéquate des stratégies d'atténuation des risques, y compris la fourniture d'une documentation insuffisante pour justifier les positions prises. Les principaux contrôles comprennent la validation par les principales fonctions, y compris le service fiscal du groupe, conformément au cadre d'approbation, et l'obtention de conseils et opinions externes ou de l'accord des autorités fiscales lorsque la loi est ambiguë ;
- Risque en matière de conformité – le risque de dépôt tardif des déclarations ou de déclarations erronées. Les principaux contrôles consistent notamment à créer une base de données centrale permettant de surveiller le dépôt des déclarations fiscales et à recourir à des cabinets d'experts-comptables externes pour la préparation ou la révision de ces déclarations ;
- Risque lié à la comptabilité fiscale – le risque d'anomalies significatives dans les états financiers, comme défini dans les normes comptables pertinentes. Les principaux contrôles consistent notamment à fournir aux préparateurs des états financiers des instructions sur la comptabilité fiscale, ainsi qu'à faire vérifier et approuver les soldes fiscaux importants par le service fiscal du groupe ; et
- Risque de réglementation et de gestion – le risque associé aux nouvelles lois et à la gestion de la fonction fiscale. Les principaux contrôles consistent notamment à assurer, de manière constante, la mise en place, le maintien et l'application des politiques et procédures appropriées partout dans le monde, et à faire en sorte que l'équipe mondiale chargée de la fiscalité dispose des compétences et de l'expérience requises pour une mise en œuvre satisfaisante de l'approche adoptée ;
- Risque lié à la notification des risques fiscaux – le risque d'une notification inadéquate des risques liés à la fiscalité à l'équipe de direction et au conseil d'administration de Brambles. Les principaux contrôles consistent notamment à mettre à jour le profil fiscal du groupe et à en faire rapport périodiquement aux

principales parties concernées, en tenant compte de critères comme les transactions importantes, les audits d'autorités fiscales, les modifications apportées aux règlements et le suivi de l'efficacité des principaux contrôles et processus.

Une fois identifiés, les principaux risques et problèmes liés à la fiscalité sont communiqués à la commission Audit et Risque et au conseil d'administration de Brambles.

2. Niveau de risque en matière fiscale que Brambles est disposé à accepter

La gestion efficace des risques, y compris des risques fiscaux, est indispensable à la croissance continue et au succès de Brambles. La gestion efficace des risques fait partie intégrante de nos processus d'entreprise. Brambles a conçu et mis en œuvre en interne des systèmes de contrôle et des processus de gestion des risques, y compris en ce qui concerne les risques fiscaux. Ces mécanismes sont passés en revue par le conseil d'administration.

Les procédures de gouvernance interne influent sur les niveaux acceptables de risques en assurant les activités suivantes :

- identifier, analyser et classer les questions relatives aux risques (notamment en matière de fiscalité), de manière constante, à l'aide d'une méthodologie commune ;
- inscrire notre tolérance aux risques fiscaux au cœur de notre prise de décision ; et
- demander l'approbation des cadres supérieurs ou du conseil d'administration pour les transactions, selon un processus d'approbation tenant compte du niveau de risque et de l'importance des conséquences en jeu.

Nous respectons la législation fiscale pertinente et nous efforçons de minimiser les risques d'incertitude ou de litiges. En ce qui concerne les transactions substantielles, nous recherchons la certitude, par exemple en obtenant des conseils externes et des avis juridiques, ou par le biais d'accords avec les autorités fiscales, lorsque la loi est ambiguë ou complexe.

3. Stratégie et planification fiscales

Le Code de conduite de Brambles stipule que toutes les activités professionnelles doivent être réalisées conformément aux législations et aux réglementations des pays dans lesquels l'entreprise est présente. Notre stratégie et notre planification en matière de fiscalité étayent notre stratégie d'entreprise et reflètent notre activité commerciale et économique. Conformément à un processus d'approbation tenant compte du niveau de risque et de l'importance des conséquences en jeu, les personnes concernées du groupe Brambles – y compris le conseil d'administration de Brambles, le PDG, le directeur financier et les cadres occupant des fonctions comptables, juridiques, commerciales et de trésorerie – sont tenues de veiller à ce que les transactions soient acceptables.

Nous réalisons des transactions intragroupes dans des conditions de concurrence normales et conformément aux principes applicables en matière de prix de transfert de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Brambles n'essaye pas d'éviter de payer des impôts par le biais d'accords artificiels, ou de structures privilégiées dans des « paradis fiscaux », dénués d'objectifs commerciaux.

4. Approche vis-à-vis des autorités fiscales

Nous cherchons à établir et à maintenir des relations avec les autorités gouvernementales et fiscales qui soient à la fois constructives et basées sur la confiance et le respect mutuel. Brambles respecte la législation fiscale de chaque pays, mais, en cas d'inexactitudes éventuelles, Brambles s'engage à les communiquer volontairement dans leur intégralité aux autorités fiscales.

Nous collaborons de manière préventive et transparente avec les autorités fiscales dans le but de minimiser les litiges et de trouver un terrain d'entente sur les points de désaccord en temps utile dans la mesure du possible. En ce qui concerne notre approche en matière de résolution de litige, nous envisageons toutes les

solutions légitimes, y compris l'arbitrage, les accords mutuels et, le cas échéant, les procédures d'appel pour arriver à une certitude sur les régimes fiscaux.

Nous coopérons avec les gouvernements et leurs divers organismes pour l'élaboration des lois fiscales, et avec leurs autorités fiscales, que ce soit directement ou par le biais d'associations professionnelles et d'autres associations similaires, selon le cas.

Notre approche est mise en évidence par le résultat des bilans de conformité et d'assurance entrepris par les autorités fiscales, y compris la cote la plus élevée « Stage 3 » pour la gestion et la gouvernance des risques fiscaux, et une cote de haut niveau pour l'assurance globale, par l'Australian Taxation Office (fisc australien), et une cote risque faible par Her Majesty's Revenue and Customs (fisc britannique), ce qui démontre que le cadre de contrôle fiscal conçu par Brambles fonctionne de manière efficace.

5. Lutte contre la fraude fiscale

Brambles s'engage à mener ses affaires dans le respect total de toutes les lois applicables, notamment en assurant sa conformité avec les dispositions légales qui visent à renforcer la responsabilité des entreprises en matière de prévention et de facilitation de la fraude fiscale, comme la loi britannique *Criminal Finances Act 2017*.

Notre approche quant à la prévention et à la facilitation de la fraude fiscale est précisée dans la politique de lutte contre la fraude fiscale de Brambles, qui fait partie du Code de conduite de Brambles et peut être consultée sur notre site Web.

6. Rôles et responsabilités

Le tableau suivant fournit un aperçu des rôles et responsabilités en matière de gestion des risques fiscaux au sein du groupe Brambles :

Rôle	Responsabilité
Conseil d'administration de Brambles	Le conseil d'administration de Brambles Limited est chargé de définir la propension au risque du Groupe, ainsi que son cadre de gestion du risque, et de superviser les systèmes de contrôle interne, y compris l'approbation de la politique fiscale du groupe.
Commission Audit et Risque	La commission Audit et Risque assiste le conseil d'administration dans l'application de la gouvernance d'entreprise et dans les responsabilités de contrôle, y compris pour assurer l'efficacité de la gestion des principaux risques du groupe (dont les risques fiscaux).
Directeur financier (CFO)	Le PDG assume la responsabilité principale de la gestion des risques tandis que le Directeur financier est essentiellement responsable de la gestion des risques financiers de Brambles, dont les risques fiscaux. La déclaration de ces risques à la commission Audit et Risque et au conseil d'administration de Brambles doit être incluse dans le rapport des risques semestriel destiné à ces organes respectifs.
Group VP, Tax (Vice-président du Groupe – Fiscalité)	Le Group VP Tax est chargé de la conception de la politique fiscale et du cadre de gestion des risques fiscaux ; il est également responsable du maintien de procédés et contrôles appropriés, et de la fourniture d'une assistance spécialisée.
Regional VP, Tax (Vice-présidents régionaux – Fiscalité)	Les Regional VP, Tax et leurs équipes sont chargés de la conformité avec la politique fiscale à l'échelon régional, ainsi que du maintien du cadre de gestion des risques fiscaux et de la fourniture d'une assistance spécialisée aux divisions régionales.

Group Financial Controller (Contrôleur financier du groupe)	Le Group Financial Controller est chargé de contrôler le respect des lois et règlements locaux et de communiquer les exceptions, comme la production tardive de déclarations, à la commission Audit et Risque deux fois par an.
Regional Financial Controllers (Contrôleurs financiers régionaux)	Les Regional Financial Controllers sont chargés de la conformité avec la législation locale et avec la politique fiscale à l'échelle de l'entreprise, allant du traitement des transactions à la préparation et au dépôt des avis d'imposition et déclarations de revenus, avec l'assistance de conseillers externes et du Regional VP, Tax, le cas échéant.
Audit interne	L'équipe d'audit interne est chargée de la mise à l'épreuve des contrôles à intervalles périodiques et d'en communiquer les conclusions. Une description de la mise à l'épreuve des contrôles sera mise à jour dans le cadre du programme d'audit.

7. Obligations législatives au Royaume-Uni

Le présent document est publié conformément au paragraphe 19(2) de l'Annexe 19 de la loi *Finance Act 2016* pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

8. Approbation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Brambles a approuvé la présente politique fiscale le 26 juin 2024.